

Règlement général pour les stages

(mis à jour le 23 juillet 2020)

Le présent règlement général concerne les stages de formation intitulés « Réflexologie plantaire » et « Techniques de relaxation et gestion du stress » dispensés par Sandra Schmieder, désignée ci-après comme la prestataire et immatriculée sous le numéro SIRET 808 849 871 00013. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement et de fonctionnement des stages.

Toute participation à un stage implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. La prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le client. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de la prestataire (www.sandra-schmieder.com) et il incombe aux clients de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne majeure. Pour être admis en stage une **inscription préalable** est nécessaire. Elle sera confirmée par la prestataire après réception du dossier d'inscription complet, en fonction du nombre de places disponibles. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La prestataire se réserve néanmoins le droit de refuser une inscription ce qui ne peut donner lieu à aucune indemnité.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.sandra-schmieder.com, imprimée, remplie et signée; l'acceptation du présent règlement général doit être cochée sur la fiche
- le règlement d'arrhes ou de l'intégralité de la somme due pour le stage

Le dossier d'inscription est à remettre à la prestataire ou à envoyer à l'adresse suivante :

Sandra Schmieder, 29 ruelle des bruyères, 06560 Valbonne

2. Tarifs, règlements, rétractation et annulation

Les tarifs des stages et arrhes sont annoncés sur le site internet de la prestataire et éventuellement sur les supports de communication imprimés ou en ligne. Les règlements (y compris pour les arrhes) peuvent être effectués en espèces, par chèque (à l'ordre de Sandra Schmieder), ou par virement bancaire (RIB sur demande). Après l'inscription, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours. Le tampon de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par courrier. Pendant cette période, les arrhes peuvent vous être restituées si vous changez d'avis. Pour cela, il faut avertir la prestataire par écrit. Passé ce délai, mais aussi moins de 30 jours avant le stage, l'inscription devient ferme et les arrhes restent acquises à la prestataire. Au cas où le nombre d'inscrits au stage serait insuffisant ou que la prestataire serait dans l'impossibilité d'assurer le stage, les règlements déjà versés pour le stage seraient remboursés. Dans le cas d'un nombre insuffisant de stagiaires, la prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage et s'engage à en informer les inscrits au moins 7 jours avant le stage. En cas d'annulation, les stagiaires sont remboursés. Si les dates de report ne conviennent pas à un stagiaire, celui-ci sera également remboursé. Au cas où la

prestataire serait empêchée de poursuivre un stage commencé, de nouvelles dates seraient fixées en accord avec les stagiaires pour terminer le stage. En cas d'impossibilité du stagiaire d'assister au stage ou à certaines périodes du stage, il lui appartient d'en informer la prestataire. Le support de cours lui sera fourni mais l'absence du stagiaire ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à une réduction de tarif, ni même à un cours de rattrapage. Exceptionnellement, le stagiaire pourra être autorisé à participer au stage ou aux cours manqués lors d'une session ultérieure du stage, en fonction des places disponibles. L'annulation, le report de dates, ou le refus d'inscription ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation des inscrits par la prestataire.

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement des stages, il est demandé aux participants d'arriver à l'heure. Les portables doivent être mis en silencieux pendant le stage. Une tenue correcte et propre est exigée, de préférence une tenue souple et confortable. Pour les stages de réflexologie plantaire, il est demandé d'avoir les ongles courts. Il est demandé aux participants de respecter les autres stagiaires, les locaux et les équipements. Le stagiaire pourra être tenu pour responsable financièrement en cas de dégradation volontaire. La prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels pendant le stage. Il est demandé aux stagiaires d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile. En cas de maladie ou de grossesse, vous devez en informer la prestataire qui, selon les cas, pourra vous demander de fournir un certificat médical d'aptitude à participer au stage. Ces informations resteront confidentielles et la prestataire se réserve le droit de la décision finale d'accepter le stagiaire ou non. La prestataire et les stagiaires s'engagent à garder confidentielles les informations qui relèvent du secret professionnel et qui concernent les participants au stage.

4. Horaires et lieux

Les stages se déroulent aux horaires et lieux annoncés sur le site internet de la prestataire. Sauf autres indications, les stages se déroulent de 9h30 à 17h30 avec une pause déjeuner d'environ 1 heure, qui sera prise à une heure variable en fonction des journées selon le déroulement du programme. Le déjeuner n'est pas inclus dans le stage. Si la prestataire est obligée de modifier le lieu de stage, ce sera dans un rayon de 30 km et les stagiaires en seront informés dès que possible.

5. Contenu du stage et support écrit

La prestataire définit le contenu du stage et se réserve de droit de l'adapter au niveau des stagiaires. Un support écrit sera fourni aux stagiaires. Le stagiaire s'engage à ne pas le reproduire et ne pas le diffuser sous aucune forme et manière que ce soit sans son accord écrit. Les stagiaires qui souhaitent transmettre le contenu des stages à leur tour doivent personnaliser leur enseignement et produire leur propres supports écrits. Ils peuvent s'inspirer du support fourni mais pas le copier, même en partie. Les enregistrements audio et vidéo, ainsi que les photos sont interdits pendant le stage.

6. Certification

Un certificat attestant que le stagiaire a suivi le stage sera délivré aux stagiaires en fin de stage. Cependant, ce certificat n'a pas de reconnaissance officielle au niveau national.